

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 692

20 mars 2008

### SOMMAIRE

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. ...	33205	Laredo S.A. ....	33171
Allure S.à r.l. ....	33186	Maples Finance Luxembourg ....	33202
Ari International S.A. ....	33201	Medical Soparfi S.A. ....	33183
ASK Investments S.A. ....	33197	O.R. & B. Consulting S.A. ....	33181
Birdsview Fund ....	33205	Pama GmbH ....	33186
Brolis S.à r.l. ....	33204	Paprika Plus, s.à r.l. ....	33185
Capital-One Media S.A. ....	33183	Perfetto Holding S.à r.l. ....	33185
Coffee Break S.à r.l. ....	33186	Pescatore Properties S.A. ....	33198
Cofiso S.A. ....	33176	Pleiade ....	33173
Dexaco Holding S.à r.l. ....	33181	Protonax Holding S.à r.l. ....	33181
Ektrum S.A. ....	33187	Protonax Holding S.à r.l. ....	33176
E & S Engineering & Services S.A. ....	33216	RADS International ....	33174
Espasande Holding ....	33171	Regilux Investments S.à r.l. ....	33179
Extra Solimmo S.A. ....	33184	Rhinegold Holding S.à r.l. ....	33171
Fitzroy Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	33179	Rhinegold Holding S.à r.l. ....	33172
Forum Estate S.à r.l. ....	33185	Rhinegold Holding S.à r.l. ....	33181
Gantro Invest ....	33170	Rockwall Holding S.A. ....	33170
General Technologies Investments ....	33172	RSF Leasing S.A. ....	33171
Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A. ....	33182	SCF European Participations I S.A. ....	33172
Global Events Online S.à r.l. ....	33180	SCF European Participations I S.A. ....	33173
Hazon S.A. ....	33213	SEB Optimus II ....	33204
Iberian Hod S.A. ....	33184	Seteco International S.A. ....	33172
IMF Luxemburg III GmbH ....	33184	Shiny S.A. ....	33182
Immoex ....	33205	Sperotto International Trading S.A. ....	33183
ING (L) Selected Strategies ....	33185	Sperotto International Trading S.A. ....	33182
J.C.P. Métaux S.à r.l. ....	33180	Sun Investments ....	33170
J.C.P. Métaux S.à r.l. ....	33180	Sun Luxco II S.à r.l. ....	33173
JG Mafilux S. à r.l. ....	33177	Sun Luxco II S.à r.l. ....	33173
John Zink International Luxembourg S.à r.l. ....	33172	Tragelux Constructions, s.à r.l. ....	33186
JPMorgan Portfolio Strategies Funds ....	33216	Valau Holding S.A. ....	33170
Lakeside Invest S.A.H. ....	33183	Virgo S.A.H. ....	33176

**Sun Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008029124/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06280. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Valau Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008029125/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06283. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Gantro Invest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 88.054.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Réviseur d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008029133/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06544. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Rockwall Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 78.233.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029251/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Laredo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008029123/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06277. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Espasande Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.057.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Réviseur d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008029134/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06546. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**RSF Leasing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perle, 12, rue du Faubourg.  
R.C.S. Luxembourg B 92.806.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029265/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08339. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Rhinegold Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 88.809.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029349/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**SCF European Participations I S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 4 du 5 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 janvier 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

*Pour SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A. (en liquidation)*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008029136/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06041. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080029887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50692 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008029335/211/11.

---

(080029490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**GTI S.A., General Technologies Investments, Société Anonyme,  
(anc. Seteco International S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.066.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50667 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008029334/211/12.

---

(080029542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Rhinegold Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.809.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029351/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080029700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**SCF European Participations I S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 4 du 5 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 janvier 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour SCF EUROPEAN PARTICIPATIONS I S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008029137/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06040. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Pleiade, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.619.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour PLEIADE

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008029154/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06316. - Reçu 148 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50818 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008029350/211/11.

(080029556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50809 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008029354/211/11.

(080029545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**RADS International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.779,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.382.

—  
In the year two thousand and eight, on the fourth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of RADS INTERNATIONAL S. à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500.-, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register).

There appeared:

RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL 2 S.e.n.c., a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the «Sole Shareholder»), here represented by Corinne Petit, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 90,279.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 102,779.- by the creation and the issuance of 90,279 new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;
2. Subscription, intervention and payment of the 90,279 new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, by a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;
3. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 90,279.- so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 102,779.- by the creation and the issuance of 90,279 new shares with a nominal value of EUR 1.- each to be fully subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up through a contribution in cash.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 90,279.- by a contribution in cash.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 90,279.- by a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 102,779.- (one hundred two thousand seven hundred seventy-nine Euro) divided into 102,779 (one hundred two thousand seven hundred seventy-nine shares, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,700.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre janvier,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société RADS INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- EUR, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

A comparu:

RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL 2 S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»), ici représentée par Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 90.279,- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 102.779,- EUR par l'émission de 90.279 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune;

2. Souscription, intervention et émission de 90.279 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune, par apport en numéraire de l'associé unique;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 90.279,- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 102.779,- EUR par création et émission de 90.279 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR chacune devant être entièrement souscrites par l'Associé Unique et libérées par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 90.279,- EUR par apport en numéraire.

*Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 90.279,- EUR par un apport en numéraire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:



« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 102.779,- (cent deux mille sept cent soixante-dix-neuf Euro), divisé en 102.779 (cent deux mille sept cent soixante-dix-neuf) parts sociales, chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008. LAC/2008/1642. — Reçu 451,40 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008029189/5770/128.

(080029893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Protonax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.371.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029355/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05196. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080029709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Cofiso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029358/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05394. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080029563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Virgo S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.214.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029368/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01951. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**JG Maflux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.012.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.659.

In the year two thousand six, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr. Jérôme Guimbaud, residing at 14, rue Barebecane, F-24000 Perigueux, hereby represented by Mr. Pierre Mestdagh, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on December 12, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

Mr. Jérôme Guimbaud, prenamed is the sole shareholder of JG MAFILUX S. à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the December 13, 2006, before the present meeting.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen million euro (EUR 18,000,000.-) in order to bring the nominal share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to eighteen million twelve thousand five hundred euro (EUR 18,012,500.-) by way of the issue of one hundred and eighty thousand (180,000.-) new shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares (i) to subscribe all the newly issued one hundred eighty thousand (180,000) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and (ii) to pay them up entirely by a contribution in kind consisting of sixty-seven thousand five hundred (67,500) shares in PORTETTA INVESTISSEMENT S. à r.l. a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue de Douai, F-Paris 9<sup>e</sup>, having an aggregate fair market value at least equal to eighteen million euro (EUR 18,000,000.-) (the «Shares»).

It results from a certificate issued by the Company and countersigned by the Sole Shareholder:

That the 67,500 shares representing the capital of PORTETTA INVETISSEMENT S. à r.l. are freely transferable, that they are not subject to any pledge or particularly preferential right,

That the value of the contribution that is to say euro 18,000,000.- corresponds at least to the value of the company PORTETTA INVESTISSEMENT S. à r.l. and that the contribution corresponds at least to the number and the par value of the new shares to be issued.

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The amount of the increase of the nominal share capital is forthwith at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary by means of the above mentioned certificate.

Further to the above share capital increase, the sole shareholder owns therefore all the one hundred and eighty thousand one hundred and twenty-five (180,125.-) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article V of the Articles in order to reflect the above capital increase so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital - first paragraph.** The Company's subscribed share capital is fixed at eighteen million twelve thousand five hundred euro (EUR 18,012,500.-) represented by one hundred and eighty thousand one hundred and twenty-five (180,125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

#### *Tax exemption*

As regards the contribution in kind to the Company of at least 65% of the issued capital of PORTETTA INVESTISSEMENT S. à r.l. a company incorporated and having its registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present share capital increase is estimated to be approximately six thousand nine hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jérôme Guimbaud, demeurant à 14, rue Barbecane, F-24000 Périgueux, représenté par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Jérôme Guimbaud, prénommé, est l'associé unique de JG MAFILUX S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2006 avant la passation des présentes.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix-huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 18.012.500,-) par l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, prénommé, représenté comme il est dit, déclare (i) souscrire les Cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et (ii) de les libérer entièrement par une contribution en nature se composant de soixante-sept mille cinq cents (67.500) parts sociales de PORTETTA INVESTISSEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège à 5, rue de Douai, Paris 9<sup>e</sup>, ayant une valeur du marché au minimum égale à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) (les «Parts Sociales»).

Il résulte d'un certificat émis par PORTETTA INVESTISSEMENT S. à r.l. et contresigné par l'Associé Unique de la Société que:

Les 67.500 parts sociales représentatives du capital de la société PORTETTA INVESTISSEMENT S.à r.l. sont librement cessibles, qu'elles ne font l'objet d'aucun gage ou privilège particulier,

La valeur de l'apport envisagé, soit EUR 18.000.000,- correspond au moins à la valeur de la société PORTETTA INVESTISSEMENT S. à r.l. et que l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de l'augmentation du capital social est dès à présent à la libre disposition de la Société la preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par voie d'un certificat.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, Monsieur Jérôme Guimbaud, prénommé, détient dès lors la totalité des cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq (180.125) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article V des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital reprise ci-dessus de façon à ce que cet article ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social - premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit millions douze mille cinq cents euros (EUR 18.012.500,-), représenté par cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq (180.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

#### *Exemption d'impôts*

Considérant l'apport en nature d'un minimum de 65% du capital social émis de PORTETTA INVESTISSEMENT S. à r.l., une société constituée et ayant son siège social en union européenne, au bénéfice de la Société, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Mestdagh, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 44, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008029239/242/136.

(080029764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

#### **Fitzroy Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.697.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 50654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008029359/211/11.

(080029537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

#### **Regilux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.533.

#### CLOTURE DE LIQUIDATION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2007, enregistré à Luxembourg AC, le 4 janvier 2008, LAC/2008/646, aux droits de douze euros (12,- EUR)

que la société ILE DE LAD TE S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, le 16 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 11 mai 1999, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le même notaire en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 17 juillet 1999.

La Société est inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 68.533.  
a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à partir du 28 décembre 2007 à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008029408/5770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**J.C.P. Métaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 108.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029259/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**J.C.P. Métaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 108.620.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029260/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Global Events Online S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 76.700.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029375/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03787. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**O.R. & B. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4750 Pétange, 37, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.088.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029263/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Rhinegold Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 88.809.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029352/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Protonax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029353/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Dexaco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 88.801.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029381/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Sperotto International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029364/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05321. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080029572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Shiny S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8224 Kehlen, 4, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 89.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029365/2741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06132. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080029577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Gestion d'Investissement Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.019.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2007 que:

1) Le siège social de la société est fixé à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg avec effet immédiat.

2) Suite à une reconstitution des organes sociaux, ont été nommés

a) administrateurs

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, manager, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Sandra Bortolus, employée privée, née le 24 juillet 1972 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

pour terminer le mandat des administrateurs de KRYSTAL SA, JNG &amp; ASSOCIES SA et Brigitte Folny

b) commissaire aux comptes

- la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES (INTERCORP) SA, 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 10.548, pour terminer le mandat de Monsieur Pascal Bonnet et avec la mission spéciale de statuer sur les comptes annuels à partir de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008029429/535/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01806. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080030003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Lakeside Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 62.790.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029370/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01949. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Sperotto International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 60.517.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029362/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05315. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Medical Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 41.657.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029371/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01948. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Capital-One Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 92.964.

Au titre de la présente lettre, je soussigné, Jean Lambert, demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, déclare avoir démissionné le 27 juin 2007, avec effet immédiat, de la fonction d'Administrateur B de la société CAPITAL-ONE MEDIA S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.964.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature

Le soussigné

Référence de publication: 2008029552/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---



**IMF Luxembourg III GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.172.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 20 décembre 2007*

Le 20 décembre 2007, l'associé unique d'IMF LUXEMBURG III GmbH (la «Société») a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Thijs van Ingen de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 26 octobre 2007.

- de nommer Valerie Cooke, née le 24 mai 1977, à Limerick (Irlande), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 26 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée.

- de nommer Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à 's-Gravenhage (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 26 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 janvier 2008.

V. Cooke

Gérant

Référence de publication: 2008029523/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Iberian Hod S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.375.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IBERIAN HOD S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2008029589/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05555. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Extra Solimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.816.

—  
Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007 que les administrateurs Monsieur Robert Becker et Madame Liette Gales, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ont été remplacés par

Madame Marie-Pierre Denis et Mlle Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Madame Juliette Beicht, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg a été remplacé par la FIDUCIAIRE B+C S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

FIDUCIAIRE B+C s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008029541/7759/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Paprika Plus, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 105.234.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029252/4580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08322. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**ING (L) Selected Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.648.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008029404/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02394. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Perfetto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008029383/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Forum Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.755.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029384/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07557. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Coffee Break S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1915 Luxembourg, 21, rue Lamormesnil.  
R.C.S. Luxembourg B 82.009.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029385/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07555. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Allure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.  
R.C.S. Luxembourg B 56.047.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029386/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07549. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Tragelux Constructions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.  
R.C.S. Luxembourg B 109.297.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029405/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07547. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Pama GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 6, rue Henri VII.  
R.C.S. Luxembourg B 26.067.

A la suite de différentes cessions de parts la répartition des actions de PAMA GmbH est la suivante:

	actions
Mme Ursula Seidel, Employée privée, demeurant à Luxembourg . . . . .	50
Mme Martha Barsony épouse Schwiering, Avocat, demeurant à Luxembourg . . . . .	450

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008029549/7759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03850. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

---

**Ektrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.437.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the sixth day of February.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company EKTRUM - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA (hereafter referred to as «the Company»), with its former registered office in Madeira, Portugal, Rua dos Murças, n<sup>o</sup> 88, 3<sup>o</sup>, no Funchal, incorporated in Madeira on July 12, 2000, recorded in the Trade Register of Madeira under the number 511 139 799.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list will be kept at the notary's office and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, the two (2) shares, representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Transfer of the registered office from Madeira, Portugal, to Luxembourg, and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

2) Adoption of the following corporate object:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.».

3) Ascertainment that pursuant to the balance sheet as of October 31, 2007, the Company's capital of EUR 5,000.- is entirely lost so that an increase is required.

4) Adoption of a nominal value of EUR 100.- per share.

5) Exchange of the 2 existing shares with a nominal value of EUR 2,500.- each against 50 shares with a nominal value of EUR 100.- each.

6) Increase of the Company's capital to the extent of EUR 846,700.- in order to raise it from the amount of EUR 5,000.- to EUR 851,700.- by the issue of 8,467 new shares with a nominal value of EUR 100.- each, having the same rights and obligations as the exchanged shares.

7) Subscription of the 8,467 new shares by the sole shareholder, INVERSIONS MORSA, a company incorporated under the laws of Andorra, with registered office at Passage Europa 2, Andorra la Velia, Principat Andorra and registered at the Andorra Trade and Companies Register under no 916407 A, and full payment of said shares by contribution in kind of unquestionable, liquid and enforceable claims owed by the Company estimated at EUR 846,700.-.

8) Ascertainment that the Company's net assets amount after the capital increase to EUR 510,000.-.

9) Transformation of the Company into a public limited company (société anonyme) and exchange of the shares of a private limited company for shares of a public limited company.

10) a) Fixing of the annual general shareholders' meeting on the second Tuesday of May at 10.00 a.m., b) adoption of the name EKTRUM S.A., and of the following articles of association of a Luxembourg public limited company in English and French; the English version prevailing;

« **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of EKTRUM S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

#### **Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at eight hundred fifty one thousand and seven hundred Euro (EUR 851,700.-) divided into eight thousand five hundred and seventeen (8,517) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI.- Accounting year, allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.»

11) Discharge to the resigning manager, Mr. Roberto Joao Thridgould De Sousa, for the performance of his mandate.

12) Appointment of Mr. Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general meeting of 2013.

13) Appointment of Mr. Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte as director until the end of the statutory general meeting of 2013.

14) Appointment of Mr. Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte as director until the end of the statutory general meeting of 2013.

15) Appointment of the public limited company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, with registered office at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, as statutory auditor until the end of the statutory general meeting of 2013.

16) Establishment of the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

17) Sundry.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from Madeira, Portugal, to Luxembourg, and to have adopted by the Company the Luxembourg nationality.

#### *Second resolution*

The meeting decides to adopt the following corporate object:

«The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

#### *Third resolution*

The meeting ascertains that pursuant to the balance sheet as of October 31, 2007, the Company's capital of five thousand Euro (EUR 5,000.-) is entirely lost so that an increase is required.

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to adopt a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to exchange the two (2) existing shares with a nominal value of two thousand and five hundred Euro (EUR 2,500.-) each against fifty (50) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to increase the Company's capital to the extent of eight hundred forty six thousand and seven hundred Euro (EUR 846,700.-) in order to raise it from the amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) to eight hundred fifty one thousand and seven hundred Euro (EUR 851,700.-) by the issue of eight thousand four hundred and sixty seven (8,467) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the exchanged shares.



#### *Subscription - payment*

The eight thousand four hundred and sixty seven (8,467) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are all subscribed by the sole shareholder, INVERSIONS MORSA, a company incorporated under the laws of Andorra, with registered office at Passage Europa 2, Andorra la Velia, Principat Andorra, and registered at the Andorra Trade and Companies Register under number 916407 A, and are fully paid by contribution in kind of unquestionable, liquid and enforceable claims owed by the Company, estimated at eight hundred forty six thousand and seven hundred Euro (EUR 846,700.-).

Proof of the existence and of the amount of the claims has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company as of October 31, 2007.

The interim balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the represented shareholder, by the board of the meeting and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Seventh resolution*

The meeting ascertains that the Company's net assets amount after the capital increase to five hundred and ten thousand Euro (EUR 510,000.-).

#### *Eighth resolution*

The meeting decides to transform the Company into a public limited company (*société anonyme*) and to exchange the shares of a private limited company for shares of a public limited company.

The transformation of the Company into a public limited company has been subject of a report of the public limited company HRT REVISION S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.238, with registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, dated on January 29, 2008, in accordance with the provisions of article 31-1 of the amended law on commercial companies, which concludes as follows:

«Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société après l'opération d'augmentation de capital de EUR 846.700,- à réaliser par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2008 soit inférieur à EUR 510.000,-.»

The report after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be submitted to the registration authorities.

#### *Ninth resolution*

The meeting decides to fix the annual general shareholders' meeting on the second Tuesday of May at 10.00 a.m., to adopt for the Company the name EKTRUM S.A., and the articles of association of a Luxembourg public limited company, as specified under point 8 of the agenda of the present meeting, drafted in English and French, the English version prevailing.

#### *Tenth resolution*

The meeting decides to give discharge to the resigning manager, Mr. Roberto Joao Thridgould De Sousa, for the performance of his mandate.

#### *Eleventh resolution*

The meeting decides to appoint Mr. Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director and chairman of the board of directors until the end of the statutory general meeting of 2013.

#### *Twelfth resolution*

The meeting decides to appoint Mr. Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general meeting of 2013.

#### *Thirteenth resolution*

The meeting decides to appoint Mr. Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general meeting of 2013.

#### *Fourteenth resolution*

The meeting decides to appoint the public limited company FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, with registered office at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, as statutory auditor until the end of the statutory general meeting of 2013.

#### *Fifteenth resolution*

The meeting decides to establish the registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

### *Evaluation of the expenses*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about seven thousand two hundred Euro.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EKTRUM - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA (ci-après dénommée «la Société»), avec son ancien siège social à Madère, Portugal, Rua dos Murças, n<sup>o</sup> 88, 3<sup>o</sup>, no Funchal, constituée à Madère le 12 juillet 2000, immatriculée au Registre de Commerce de Madère sous le numéro 511 139 799.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence sera conservée à l'étude du notaire et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que les deux (2) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social de Madère, Portugal, à Luxembourg et adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Adoption de l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3) Constatation que selon le bilan du 31 octobre 2007 le capital social de la Société de EUR 5.000,- est entièrement perdu, de sorte qu'une augmentation est nécessaire.

4) Adoption d'une valeur nominale de EUR 100,- par part sociale.

5) Echange des 2 parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 2.500,- chacune contre 50 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

6) Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 846.700,- pour le porter du montant de EUR 5.000,- à EUR 851.700,- par la création de 8.467 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales échangées.

7) Souscription des 8.467 parts sociales nouvelles par INVERSIONS MORSA, une société constituée sous la loi de la Principauté d'Andorre, avec siège à Passage Europa 2, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Andorre sous le numéro 916407 A, et libération intégrale desdites parts sociales par un apport en nature de créances certaines, liquides et exigibles à charge de la Société évaluées à EUR 846.700,-.

8) Constatation que les actifs nets de la Société s'élèvent à la suite de l'augmentation de capital à EUR 510.000,-.

9) Transformation de la Société en une société anonyme et échange des parts sociales d'une société à responsabilité limitée contre des actions d'une société anonyme.

10) Fixation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures, b) adoption de la dénomination de EKTRUM S.A., et des statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EKTRUM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## **Titre II.- Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent cinquante et un mille sept cents Euros (EUR 851.700,-) représenté par huit mille cinq cent dix-sept (8.517) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.».

11) Décharge au gérant démissionnaire, Monsieur Roberto Joao Thridgould De Sousa, pour l'exercice de son mandat.

12) Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

13) Nomination de Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

14) Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

15) Nomination de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

16) Fixation du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

17) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Madère, Portugal à Luxembourg et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que selon le bilan du 31 octobre 2007 le capital social de la Société de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) est entièrement perdu, de sorte qu'une augmentation est nécessaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par part sociale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les deux (2) parts sociales existantes d'une valeur nominale de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) chacune contre cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de huit cent quarante-six mille sept cents Euros (EUR 846.700,-) pour le porter du montant de cinq mille Euros (EUR 5.000,-) à huit cent cinquante et un mille sept cents Euros (EUR 851.700,-) par la création de huit mille quatre cent soixante-sept (8.467) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales échangées.

*Souscription - libération*

Les huit mille quatre cent soixante-sept (8.467) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont toutes souscrites par l'associée unique INVERSIONS MORSA, une société constituée sous la loi de la Principauté d'Andorre, avec siège à Passage Europa 2, Andorra la Velia, Principauté d'Andorre, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Andorre sous le numéro 916407 A, et sont intégralement libérées par un apport en nature de créances certaines, liquides et exigibles à charge de la Société évaluées à huit cent quarante-six mille sept cents Euros (EUR 846.700,-).

La preuve de l'existence et du montant des créances a été donnée au notaire soussigné par la production du bilan intérimaire de la Société au 31 octobre 2007.

Le bilan intérimaire, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'associée représentée, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Septième résolution*

L'assemblée constate que les actifs nets de la Société s'élèvent à la suite de l'augmentation de capital à cinq cent dix mille Euros (EUR 510.000,-).

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société en une société anonyme et d'échanger les parts sociales d'une société à responsabilité limitée contre des actions d'une société anonyme

La transformation de la Société en société anonyme a fait l'objet d'un rapport de la société anonyme HRT REVISION S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, daté du 29 janvier 2008, conformément aux dispositions de l'article 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, qui conclut comme suit:

«Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société après l'opération d'augmentation de capital de EUR 846.700,- à réaliser par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2008 soit inférieur à EUR 510.000,-.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures, d'adopter pour la société la dénomination de EKTRUM S.A. et les statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise, comme spécifié dans le point 8 de l'ordre du jour de la présente assemblée, rédigés en anglais et en français, la version anglaise prévalant.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au gérant démissionnaire, Monsieur Roberto Joao Thridgould De Sousa, pour l'exercice de son mandat.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse



Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

*Quinzième résolution*

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à sept mille deux cents Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, D. Sana, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008. Relation GRE/2008/715. — Reçu 4.233,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008029895/231/576.

(080030693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

**ASK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs en date du 30 novembre 2007*

1. Jaroslaw Augustyniak, 1/74 Kostrzewskiego, 00-768 Varsovie, Pologne, a démissionné en date du 30 novembre 2007;
2. Herman Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg a été coopté en remplacement, avec effet au 30 novembre 2007 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008029449/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080029773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.



**Pescatore Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 63.303.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of PESCATORE PROPERTIES S.A., R.C. Number B 63.303, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, dated February 17, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 376 of May 25, 1998.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed under private seal dated October 26, 2001, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 654 of April 26, 2002.

The meeting begins at six p.m., Mr Filipe Capinha-Heliodoro, private employee, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the ten thousand (10,000) shares without par value each, representing the total capital of two hundred and forty-seven thousand eight hundred and thirty-nine euro fifty-two cent (247,893.52) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year to the 30th of September
- 2) Subsequent amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation.
- 3) Change of the date of the annual general meeting.
- 4) Subsequent amendment of Article 16 of the Articles of Incorporation.
- 5) Amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation.
- 6) Increase of the share capital by an amount of EUR 2,106.48 so as to raise it from its present amount of EUR 247,893.52 to EUR 250,000.- without creation and issue of new shares and payment in cash.
- 7) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation.
- 8) Persons binding the company.
- 9) Subsequent amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation.
- 10) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The end of the financial year is changed to the 30th of September.

Exceptionnally the financial year 2008 shall begin on January 1, 2008 and end on September 30, 2008, the next financial years running from October 1 each year to September 30 of the following year.

As a consequence Article 12 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 12.** The Company's financial year shall begin on the first of October each year and end on the thirtieth of September of the following year.»

*Second resolution*

The date of the annual general meeting is changed to the second Thursday in the month of December.

As a consequence Article 16, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 16. first paragraph.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday in the month of December at 16.00 p.m.»

#### *Third resolution*

Article 8 of the Articles of Incorporation is amended by adding new paragraphs 3 to 5 with the following wording:

«Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.»

#### *Fourth resolution*

The share capital is increased by an amount of EUR 2.106,48 so as to raise it from its present amount of EUR 247,893.52 to EUR 250,000.- without the creation and issue of new shares.

The other shareholder having waived its preferential subscription right, the capital increase has been entirely subscribed by THE MONTEFIOIRI GROUP, with registered office at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

here represented by Mr Filipe Capinha-Heliodoro, prenamed,

by virtue of a proxy given on December 21, 2007,

said proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The capital increase has been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 2,106.48 is as of now at the free disposal of the company as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. paragraph 1.** The corporate capital is set two hundred and fifty thousand (250,000.-) euro (EUR), divided into ten thousand (10,000) shares without par value.»

#### *Sixth resolution*

Article 10 of the of the Articles of Incorporation is completed by the following disposition

«or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte oui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de PESCATORE PROPERTIES S.A. R.C. B N° 63.303, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 376 du 25 mai 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé, en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 654 du 26 avril 2002.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Filipe Capinha-Heliodoro, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale au 30 septembre.
- 2) Modification subséquente de l'article 12 des statuts.
- 3) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4) Modification subséquente de l'article 16 des statuts.
- 5) Modification de l'article 8 des statuts.
- 6) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- euros sans création et l'émission de nouvelles actions et libération en espèces.
- 7) Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts.
- 8) Personnes engageant la société.
- 9) Modification subséquente de l'article 10 des statuts.
- 10) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La fin de l'année sociale est changée au 30 septembre.

Exceptionnellement l'année sociale 2008 commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et se terminera le 30 septembre 2008, les prochaines années sociales allant du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

#### *Deuxième résolution*

La date de l'assemblée générale annuelle est changée au deuxième jeudi du mois de décembre.

En conséquence l'article 16, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. alinéa premier.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de décembre 16 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

#### *Troisième résolution*

L'article 8 des statuts est modifié en y ajoutant de nouveaux alinéas 3 à 5 de la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.»

#### *Quatrième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 2.106, 48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- euros sans création et l'émission de nouvelles actions et libération en espèces.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont toutes été souscrites par THE MONTEFIORI GROUP, avec siège social à 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Filipe Capinha-Heliodoro, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2007,  
laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au  
présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de EUR 2.0106,48 se trouve  
dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expres-  
sément.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:  
« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros (EUR), divisé en dix mille  
(10.000) actions sans valeur nominale.»

*Sixième résolution*

L'article 10 des statuts est complété par la disposition suivante:  
«ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront  
été délégués par le conseil d'administration de la Société et dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.»  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes com-  
parantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas  
de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Capinha-Heliodoro, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008. LAC/2008/630. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial,  
Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008029190/5770/193.

(080029881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

**Ari International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.989.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 décembre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs  
et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Michaël Zianveni
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008029972/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

**Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

Mr. David Moscato, private employee, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special attorney of the Board of Directors of the limited liability company MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated on January 22, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 558 of April 6, 2007, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 124.056 (the «Company»),

by virtue of the powers conferred on him by circular resolutions of the Board of Directors of the Company dated January 23, 2008.

A copy of this resolutions having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A., is fixed at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-).

II. The issued share capital of the Company is fixed at two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) consisting of two thousand five hundred (2,500) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. Article 5, paragraph 3 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

«The subscribed share capital of the Company may also be increased by way of the authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro) and the Board or the Sole Director, as the case may be, is authorized to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period of five years starting on 30 October 2007 and expiring on 30 October 2012, subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 9.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Companies Act 1915 (as defined below), the Board or the Sole Director, as the case may be, has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board or the Sole Director, as the case may be, is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board or the Sole Director, as the case may be, shall act to render effective an increase of share capital, within the authorised share capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The Board or the Sole Director, as the case may be, shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.»

IV. By the decisions adopted on January 23, 2008, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) up to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) by the issue of two thousand five hundred (2,500) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and to accept the subscription to the new shares by the sole shareholder.

V.- The two thousand five hundred (2,500) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, and fully paid up by contribution in cash in a banking account of the Company, so that the amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscription and payment.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

«The subscribed share capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) consisting of five thousand 5,000 ordinary shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each».

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand five hundred euro.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur David Moscato, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1885 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 558 du 6 avril 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 124.056 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions circulaires du Conseil d'Administration de la Société datées du 23 janvier 2008.

Une copie des résolutions paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de MAPLES FINANCE LUXEMBOURG, est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'alinéa 3 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société peut également être augmenté dans le cadre de son capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) et le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social actuel en tout ou en partie à concurrence du montant du capital autorisé, et ce à tout moment, pendant une période de cinq ans commençant le 30 octobre 2007 et expirant le 30 octobre 2012, sous réserve de la prolongation à décider par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi (comme défini ci-dessous), le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, a le pouvoir de supprimer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pendant la même période de cinq ans.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est par les présentes autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription, ou il peut décider d'effectuer de temps en temps une telle augmentation en tout ou en partie par conversion du tout bénéfice net ou réserves (comprenant tout compte de prime d'émission) de la Société en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires à la place de dividendes.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, interviendra pour rendre effective une augmentation du capital social, dans le cadre du capital social autorisé, le présent article 5 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle intervention. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, prendra toute mesure ou autorisera toute personne à prendre toute mesure nécessaire, par-devant un notaire, afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification comprenant l'enregistrement d'une telle augmentation et les modifications ultérieures des statuts.»

IV. Par résolutions adoptées le 23 janvier 2008 le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et d'accepter la souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique.

V. Les deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la



somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à quatre mille cinq cents euros.

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Moscato, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, Relation: LAC/2008/4823. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008029900/242/135.

(080030844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---

#### **Brolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 1, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 88.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2008029884/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04144. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---

#### **SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008029830/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06919. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080030650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---



**Immoex, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 68.838.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date 26 novembre 2007 numéro L-5141/07, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de IMMOEX, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.838, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung et liquidateur Maître Jennifer Ferrand, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire leurs déclarations de créances avant le 17 décembre 2007 au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix-huitième chambre, siégeant en matière commerciale.

Luxembourg, le 5 février 2008.

J. Ferrand  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008029797/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05449. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080030654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---

**Birdsview Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 117.597.

Le Rapport Annuel révisé au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008029828/6275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06862. - Reçu 36 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080030658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---

**AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 136.494.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

(1) AEID II DEVELOPMENT COMPANY I LIMITED, with registered office at The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203356,

duly represented by Mr Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) AEID II DEVELOPMENT COMPANY II LIMITED, with registered office at The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-203358,

duly represented by Mr Alain Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AEID II (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, AEID II DEVELOPMENT COMPANY I LIMITED and AEID II DEVELOPMENT COMPANY II LIMITED, prenamed and represented as stated above declare to subscribe to the five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The subscription of such shares shall be made as follows:

AEID II DEVELOPMENT COMPANY I LIMITED One share .....	1
AEID II DEVELOPMENT COMPANY II LIMITED Four hundred ninety-nine shares .....	499
Total .....	500

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

#### B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address in 15, Sloane Square, 2n Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- Mr David Swan, banker, born in Radiert (United Kingdom) on 29 March 1969, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

(1) AEID II DEVELOPMENT COMPANY I LIMITED, ayant son siège social à The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203356,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

(2) AEID II DEVELOPMENT COMPANY II LIMITED, ayant son siège social à The Offices of PAGET-BROWN TRUST COMPANY LTD., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-203358,

valablement représentée par M. Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AEID II (LUX) HOLDING COMPANY S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, AEID II DEVELOPMENT COMPANY I LIMITED et AEID II DEVELOPMENT COMPANY II LIMITED, prénommés et représentés comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

AEID II DEVELOPMENT COMPANY I LIMITED Une part sociale . . . . .	1
AEID II DEVELOPMENT COMPANY II LIMITED Quatre cent quatre-vingt dix-neuf parts sociales . . . . .	499
Total . . . . .	500

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

### *Décisions des associés*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant A:*

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Gérants B:*

- M. Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;

- M. Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;

- M. David Swan, banquier, né à Radlett (Royaume-Uni) le 29 mars 1969, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2008, Relation GRE/2008/576. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008030451/231/423.

(080031564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

### **Hazon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 136.486.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un février

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

RAINE ENTERPRISES LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 46 State Street, 3rd Floor, Albany, New York 12207 - USA, ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 février 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination HAZON S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille cinq cents Euro (31.500,-EURO), représenté par trois cent quinze (315.) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,-EURO) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million Euro (1.000.000,-EURO), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,-EURO) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juillet à 17.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Le comparant a souscrit les trois cent quinze (315) actions représentant le capital social souscrit et a libéré en espèces la somme de 31.500,-EUR (trente-et-un mille cinq cents Euros).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille cinq cents Euro (31.500,-EURO) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.350,-Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
  - Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2014.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Goebel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 22 février 2008. Relation: EAC/2008/2588. — Reçu 157,50 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008030453/272/160.

(080031458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

---

**E & S Engineering & Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.304.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2008 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle, 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008029807/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05682. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080030610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---

**JPMorgan Portfolio Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.734.

—  
Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008029842/3085/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06955. - Reçu 64 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080030722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2008.

---